

Compte rendu du conseil d'école du Clos d'en Haut

Vendredi 6 novembre

Présents EE : Mr Chevrier (directeur de l'école), Mr Merlant, Mme Assante, Mme Bernard, Mme Demay, Mme Houot, Mme Da Mota, Mme Latche, Mme Lopes, Mme Mantin, Mme Flohr, Mme Pinto, Mme Ruault, Me Schmidt, Mme Scotti, Mme Vandercolden, Mme Voisin, Mme Wast (enseignant(e)s), Mme Devismes (Maitre E, Rased)

Présents Mairie : Mme Maillaut (conseillère municipale), Yacek zerzneck (directeur du périscolaire)

Présents PE : Mme Beye, Mme Petit-Lherondel, Mme Grootaert, Mme Bugeja-Bloch, Mme Lopes, Mme Martin, Mme Pereira, Mme Libert, Mme Jan, Mme Pacilly, Mme Beaudoin, Mme Ribeiro, Mme Hiller, Mme Mauperin-Caffin, Mme Seelig, Mr Le Bourhis, Mme Laborde, Mme Lenoir, Mme Beaudoin, Mme Diallo, Mme Morel.

Excusées : Mme Suman, Mme Swirsky (enseignantes), Mme Boucher (Inspectrice) et Mme Mautret (DDEN).

Abréviations : EE : Equipe enseignante ; PE : Parents d'élèves

1. Ecole

Résultats des élections : 19 postes étaient à pourvoir, 11 FCPE, 8 PEEP.

Le nombre de votants est en augmentation. Le vote par correspondance, avec l'enveloppe préparée, a permis de gagner en nombre de votants : près de 50% de votants avec 386 votants (349 votes exprimés) pour 798 inscrits.

Une demande est formulée par les PE pour inciter plus de parents à voter. Pour ce faire, il a été conclu qu'à la prochaine rentrée, les parents représentants pourront prendre la parole pendant les réunions de rentrée dans chaque classe afin de présenter leur rôle à tous.

Règlement de l'école : Le directeur rappelle qu'il n'évolue que très peu d'une année sur l'autre. C'est le règlement départemental qui est utilisé dans l'école. Le règlement est validé à l'unanimité.

Le nouvel emploi du temps scolaire :

Rappel des horaires : Matinée de 8h30-11h30. 13h35-45 : Accueil de ceux qui ne mangent pas à la cantine. Reprise des cours de 13h45 à 16h. Les PE (qui ont des enfants en maternelle notamment sur celle du Long Chemin) soulignent la difficulté d'être sur les deux écoles pour la reprise des cours l'après-midi sans être en retard et demandent s'il est possible d'ouvrir un peu plus tôt. L'EE rappelle la nécessité de respecter les horaires notamment le matin. La PEEP suggère de ne pas accepter les enfants systématiquement en retard. L'EE préfère échanger avec les parents et expliquer les difficultés que cela engendre et les risques pour les retardataires à rester hors de l'enceinte scolaire.

Les effectifs :

A la rentrée de septembre, 515 élèves (+ 30 par rapport à juin 2015) sont présents. Actuellement 509 élèves (3 départs et 3 non présents), 2 sont en attente d'inscription soit 511 dans les jours qui viennent.

L'école n'a pas encore atteint le seuil de l'ouverture (523 élèves), il manque donc une dizaine d'élèves. L'EE précise que les CM2 qui vont partir cette année sont moins nombreux que les futurs CP qui arriveront en 2016. Un vrai problème va se poser car il n'y a pas de locaux disponibles dans ce bâtiment. La question a été posée à la Municipalité. Certaines classes sont très chargées. s'il y avait eu une proposition d'ouverture de classe celle-ci aurait été positionnée dans l'enceinte de la maternelle ce qui n'est pas concevable. Il y a toutefois les deux préfabriqués utilisés par le périscolaire. Début 2016, les effectifs montants seront connus, la municipalité sera alors face à cette question.

Surveillance des entrées et sorties et surveillance des récréations :

Le matin, deux entrées : une par le gymnase, une par l'entrée côté parking des enseignants. 4 enseignants sont alors de service, 2 de chaque côté. Ils doivent aussi surveiller la cour de récréation. Ils se placent donc face au portail mais en retrait de 25m pour avoir aussi un visuel sur la cour.

Pour les sorties, après plusieurs essais, l'EE a choisi de faire sortir tous les enfants par la rue des basses roches. Le partage des sorties se fait en deux groupes, ce qui les fluidifie (autant de classes d'un côté comme de l'autre). Le problème des sorties différentes pour les fratries a été posé et a été réglé : les enfants traversent l'école en longeant la grille pour retrouver le membre de la fratrie avec lequel il repartira.

Les PE soulignent qu'il y a encore une surcharge à la sortie rue des basses roches. Des enfants peuvent se retrouver sur la chaussée. L'école demande si le problème ne vient pas des parents qui ne laissent pas sortir les enfants. Le problème est particulièrement important le mercredi midi. C'est mieux du côté maternelle mais cela reste dangereux. Une solution serait peut-être une sortie unique sur la plaine de jeux, avec un vrai parvis (bétonné) d'école. Cette demande a déjà été effectuée mais est refusée. Dans sa construction, l'école n'avait pas été pensée pour accueillir autant de monde. Les PE demandent qu'on fasse une proposition d'étude. Il ne faudrait pas attendre un accident pour se reposer la question.

Organisation des temps de récréation

Récréation du matin de 10h-10h20, et l'après-midi de 14h45-15h05.

Le temps de récréation de l'après-midi (2h15 de classe) est problématique : trop long sans récréation et trop court avec. Les textes indiquent une récréation de 15 minutes par demi-journée mais cette pause ne sert, parfois, à rien compte tenu des effectifs de l'école et de sa configuration. L'EE a réfléchi à placer la récréation en toute fin de journée mais ça ne leur semble pas judicieux. Les PE demandent s'il n'est pas possible de diviser les récréations entre niveaux. Le problème est alors que la cohabitation entre le travail en classe et la récréation est quasi impossible à cause du bruit. Une autre proposition des PE est de couper la cour en deux avec deux créneaux horaires différents pour ne pas gêner. Ce à quoi l'EE répond que la gêne reste présente, le bruit gêne soit les classes soit les cours d'EPS...

A chaque récréation, il ya 4 ou 5 enseignants présents. S'il y a un problème dans la cour de récréation, les enfants doivent apprendre à faire confiance aux adultes. Les parents devraient tenir ces discours-là à leurs enfants. S'il y a un incident, les adultes de l'école, enseignants ou directeur sont là pour répondre aux problèmes éventuels. Les cartes Pokemon peuvent être une source de problème. Elles avaient été interdites dans le passé et réintroduites par la suite parce qu'il y en avait toujours dans l'enceinte de l'école. Les PE soulèvent les vols récurrents des grands envers les petits. Les enfants doivent avoir le réflexe de signaler immédiatement le problème et d'en parler à l'enseignant. Et qu'ils évitent de venir avec un trop grand nombre de cartes.

Organisation de l'enseignement :

Les langues vivantes : Mme Scotti s'occupe des enseignements d'allemand en CM1 et CM2 (soit 33 élèves par cours) et Mme Assante en CP. Depuis cette année, l'habilitation en langue que les enseignants devaient posséder jusqu'ici pour enseigner une langue a été allégée : aussi tous les enseignants peuvent enseigner la langue vivante de leur choix dans leur classe. Il y a donc

une initiation à une langue vivante dans toutes les classes. Il y a des échanges de services entre enseignants. Il n'a pas été fait d'enquête de choix de langue à partir du CE2 et donc plus de choix et plus de continuité dans l'apprentissage pour les enfants. De l'avis de l'EE, 1h30 d'enseignement par semaine (même lorsqu'il y a une continuité pédagogique du CE2 au CM2) est trop juste. Les enfants oublient et les enseignants doivent tout recommencer chaque année. Le niveau en fin de primaire est, dans ces conditions, malheureusement plutôt faible. Pour l'instant, il y a un lien avec le collège du Bois d'Aulne qui est tenu de mettre de l'allemand tant qu'il y a dans notre école un enseignement d'allemand mais la réforme du collège qui doit être mise en place à la rentrée 2016 peut faire changer les choses. Les PE remarquent que certains professeurs d'anglais du collège du Bois d'Aulne ne tiennent pas compte en début de 6^e que les enfants peuvent ne jamais avoir fait d'anglais en primaire.

APC : Il y a des Activités Pédagogiques Complémentaires dans toutes les classes. L'EE a fait le choix de faire l'APC le midi entre 11h35 et 12h35. Elles se déroulent de septembre à mai. Selon les enseignants, la dimension soutien ou projets pédagogiques est plus ou moins développée. Le fonctionnement dépend totalement de l'enseignant. Les enfants sont visiblement très demandeurs. Les APC sont soumis à l'accord des parents. Un document a dû être donné pour signature pour l'année ou pour une période définie.

La piscine : elle est obligatoire pour les CP, CE1, CM1 et CM2 au même titre que les autres matières, c'est inscrit dans les programmes. Un PE se demandait pourquoi la piscine se déroulait le matin alors que c'est le moment le plus favorable aux apprentissages. En fait, l'école n'a aucun choix. On regrette aussi que les petits aient piscine en plein hiver alors qu'ils sont plus enclins à tomber malade, et que, les parents, selon la météo, ont tendance à faire un mot d'excuse avec parfois un certificat médical pour éviter l'activité. L'EE trouve qu'il y a une meilleure écoute de la part des maîtres-nageurs. Les enfants qui se débrouillent bien sont avec les enseignants car ces derniers avaient éprouvé des difficultés pour gérer les enfants qui ont peur de l'eau. Le problème est que 16 enfants pour un adulte c'est compliqué. Tous les parents sont les bienvenus pour venir accompagner.

RASED :

Situation inchangée. Fonctionnement avec Mme Gaveriaux, psychologue, Mme Martin (Maître G) et Mme Devismes (Maître E). Mme Gaveriaux intervient sur 4 secteurs scolaires, elle est au Clos autant qu'elle peut. Priorité est donnée aux enfants du cycle 2 (CP/CE1) et accompagnement des CE2 qui n'ont pas acquis les compétences de fin de cycle 2. Une co-intervention avec le Maître E avait été menée l'an dernier sur une classe de CP. La co-intervention consiste soit en une action où l'enseignant spécialisé va travailler avec les élèves dans la classe conjointement avec l'enseignante, (la tâche est alors la même pour tous) soit en une action ciblée sur un petit groupe, l'objectif étant alors d'apporter une aide dans la réalisation des tâches à ceux qui en ont besoin.

Des besoins ont été identifiés dès le début d'année pour les CP. Dès la première quinzaine, le réseau rencontre tous les enseignants. On définit tôt des co-interventions. Les actions se définissent par rapport aux besoins, ils se transformeront peut-être en suivi en petits groupes pour ceux qui auraient du mal à démarrer. Dans le cas de la co-intervention, l'autorisation des parents n'est pas requise mais ils sont toujours informés. Dans le cas de l'aide éducative où on travaille avec un enfant qui rencontre des difficultés d'adaptation, il est nécessaire de travailler avec les familles afin que l'enfant développe un statut d'élève et trouve sa place au sein de l'école. Dans ce cas-là, l'autorisation des parents est requise.

Auxiliaire de vie scolaire (AVS) :

1 assistante d'éducation auprès de 2 élèves et 6 AVS auprès de 7 élèves différents avec un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

Projets de classe et financement par la caisse des écoles

11 classes ont fait un projet avec une demande de subvention à la caisse des écoles en plus des 4 classes transplantées (classes découvertes).

Règle mise en place par Education nationale et la Municipalité : la classe concernée par le projet doit fournir 20% du budget minimum et le reste peut-être une subvention de la Municipalité. La totalité des demandes de l'école représentent 9 470 euros pour la Caisse des écoles. Elle va en réalité subventionner 2900 euros soit 10,5 euros par enfant. Au final, 55% des montants des projets manquent. L'EE ne sait pas comment elle va pouvoir réaliser les projets. Un appel à cotisations est fait chaque année auprès des parents. Sur la Caisse des écoles, les subventions vont encore baisser dans les années à venir. Il y a une baisse concernant les projets scolaires : 44 000 € en 2013, baisse ensuite de 2 000 euros qui ont été mis de côté pour résoudre les problèmes en cas de force majeure. 42 000 € en 2014 (idem pour 2015) mais le mode de répartition a changé. La situation apparaît très douloureuse. Il n'y a plus de projets de nuitées pour les maternelles. Peut-on imaginer un roulement entre écoles ? Le choix a été de « saupoudrer » chacun des projets. L'école aurait préférée savoir plus tôt qu'ils ne pourraient pas faire leurs projets en raison du manque de moyen. En effet, l'an dernier, tous les projets avaient été réalisés. Cette année, le budget a été divisé par 5. En 2015, les classes découvertes étaient auto financées par l'école (parents, enseignants, coopératives, marché de Noël, vente de gâteaux, etc.). L'EE a peur que les parents d'élèves s'essouffent. Il manque environ 11 euros par enfants pour les projets des CE1. Seules les classes découvertes peuvent faire l'objet de demande de financement auprès des parents concernés. L'EE s'interroge sur la faisabilité des projets ? En fonction de la somme demandée pour chaque projet, certains sont en effet très loin de pouvoir être réalisés. Les PE demandent une augmentation du budget éducation de la Ville en différenciant la Caisse des écoles et le fonctionnement de l'école. La Caisse des écoles a un budget attribué par le conseil municipal. Il faut que celui-ci soit plus important. Il est rappelé que la coopérative repose sur un principe de solidarité et ne peut donc être pensée par classe. Baisse de la Caisse des écoles et augmentation du nombre d'élèves : Est-ce une volonté de la Ville d'appauvrir les actions des écoles (sorties, théâtre sont mis à mal). L'appel à cotisation de la caisse des écoles n'est affiché nulle part alors qu'il devrait être visible dans le VAC et sur les panneaux de la ville.

Les projets proposés cette année par les enseignants sont « cirque », « escrime artistique », « art et géométrie », « rythme du monde ». Tous étaient portés par un fort engouement des enseignants responsables, engouements qui sont toutefois retombés. On va devoir arbitrer sur le choix des projets avec seulement 2 971 €, expliquent les enseignants. Nous sommes face à un profond manque d'ouverture culturelle de la part de la commune.

PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

Toutes les écoles de la ville sont assujetties aux PPMS et aux exercices de confinement. Dans l'école, il y a 2 zones de confinement : les deux couloirs des étages. Ces zones sont vastes même si les enfants sont un peu serrés... On peut s'attendre à avoir un exercice complet cette année. Dans la mesure du possible les élèves seront prévenus quelques jours avant, sans dévoiler la date prévue.

Absences et remplacements des enseignements depuis la rentrée

Sur la première période : 20 journées d'absence d'enseignants dont 11 ont été remplacées (45% non remplacées). Etant donnée la taille de l'école, il est plus facile de répartir les enfants dans les classes que dans d'autres lieux. Cela sera plus compliqué par la suite lorsque l'on rentrera dans les périodes de fortes épidémies et d'absences multiples des enseignants. Remarque : Deux salles ont été échangées dans la semaine pour soulager un enfant de CM2 qui a des problèmes de santé importants. Il était au deuxième étage, sa classe est donc passée au premier étage en lieu et place d'une classe de CP.

2. Périscolaire

Le Directeur du centre Basse Roche Clos d'en haut est invité à présenter la nouvelle organisation du périscolaire et à répondre aux questions des représentants de parents.

Activités du midi

Passage des NAPS sur le temps du midi. 25 enfants en plus le soir et diminution de 20% le mercredi après-midi.

8 activités sont proposées le midi sur les 1er et 2ème services : 1^{er} service (de 11h30 à 12h30) pour les CP et CE1. 2ème service (de 12h30-13h35) CE2, CM1 et CM2.

Activités manuelles, culturelles et sportives. Pas d'activités sportives pour les petits car les activités se déroulent après le déjeuner. Les inscriptions sont faites par les animateurs.

Les plannings sont affichés dans chaque classe. Le détail du planning complet de la période est donné à chaque enseignant. Il n'est pas affiché à l'extérieur de l'école car il y a le nom des intervenants inscrits dessus.

CP et CE1 semblent un peu perdus. Les feuilles des activités sont maintenant remises à chaque enfant pour les CP et CE1 pour plus de clarté. Les plus grands sont autonomes et ne rencontrent aucun problème.

Tous les enfants sont réunis pendant une heure en début de période afin que les animateurs présentent les activités et qu'ils choisissent ce qu'ils veulent faire pour une période de 5 semaines. Une trentaine d'enfants ne font pas d'activité (par choix) au deuxième service et sont en jeu libre dans la cour. Les activités sont identiques le lundi et le jeudi, puis le mardi et le vendredi. Ceux qui ne peuvent venir le lundi, sont donc prioritaires les jeudis. Les vrais changements concernent le fait qu'il n'y a plus d'intervenants extérieurs (sauf musique), que l'horaire a été modifié et que les activités durent une heure au lieu de 45 minutes. En 5 semaines, on voit les enfants progresser.

Les effectifs des animateurs ont été renforcés en début d'année et sont suffisants. Les effectifs des élèves sont vus le matin et si besoin il y a des animateurs volants. Plus de moyens ont été donnés cette année. Le taux d'encadrement est de 1 pour 14. Les animateurs sont satisfaits.

Cantine :

Il y a maintenant 2 animateurs au lieu de 1 par service dans la salle à manger. Un compostage (tri compost / poubelle) a également été introduit. Les PE trouvent que les plus petits ont des difficultés, certains ne s'y retrouvent pas, le repas ne se passe pas bien, ils sont perdus pour les activités, n'aiment pas être obligés de faire les activités. L'obligation est considérée comme importante, ils doivent faire quelque chose mais ils ont un choix relatif de l'activité.

Le compostage :

Il a débuté début septembre. Une liste des aliments qui vont au compost et de ceux qui vont à la poubelle est affichée. Ce sont les enfants qui s'en occupent sur la base du volontariat. Il y a une pesée des aliments qui vont au compost et à la poubelle. La pesée sert à définir le gaspillage et le seuil à partir duquel les composts risquent de sentir. Un seul bac est recouvert. On se demande pourquoi le compost est positionné juste devant l'école, sous les classes, devant la cantine plutôt que plus loin dans le jardin. On s'inquiète en effet des odeurs et des insectes à l'été. Cela servira au projet jardinage, à la Mairie et à un projet environnement. Un animateur est chargé du projet compostage, 2 autres du projet environnement.

Gestion des entrées et sorties de l'accueil du périscolaire :

Arrivée et départ du côté gymnase : le matin jusqu'à 8h20 et à partir de 16h05 jusqu'à 19h le soir. Le pointage des présences se fait en classe avec l'aide des enseignants. Il y a un pointage pour le midi, pour le soir et pour l'étude. Des enseignants volontaires se chargent de faire l'étude. Le nombre est donc défini le matin avec un re-pointage le midi. On souligne la bonne coordination entre enseignants et animateurs. Si un enfant part, cela est transmis au périscolaire et inversement en cas de départ le midi du périscolaire. Quand les enfants repartent le soir, le pointage se fait à l'accueil du départ : signature des parents avec précision de l'horaire. Des parents expliquent que ça ne passe pas comme ça, si l'enfant est dehors, les parents peuvent partir directement sans signer. Les PE trouvent cela dangereux, n'importe qui pouvant partir avec l'enfant. Il n'y a pas toujours quelqu'un près de la liste et pas de suivi strict sur la signature des parents. Il y a un pointage des présents à différents créneaux horaires et on identifie ceux qui partent après 18h30 car le tarif est différent. Il y a des fiches pour chaque enfant qui désignent les personnes qui ont le droit de venir les chercher, mais en fait ce n'est ni demandé ni vérifié. Le directeur rappelle qu'il y a une différence entre la maternelle et l'élémentaire. En élémentaire, il y a moins d'obligations, les enfants sont plus libres de disposer de l'espace, et le fonctionnement repose sur la confiance réciproque entre animateurs, parents, école. Il y a un accord tacite entre les familles et le périscolaire. Le périscolaire fait confiance aux parents. On ne peut poser un animateur en piquet au portail de 16h à 19h. Finalement, les risques sont régulés mais il ne peut y avoir 0 risque. Il faut être vigilants, s'entendre : constat des PE qu'il y a des loupés. Certains PE ont signalé les problèmes à la mairie cette année pour le centre de loisirs et le périscolaire, rien n'a visiblement été fait. M Chevrier rappelle que les règles ne sont pas les mêmes pour le temps scolaire et le périscolaire. De même entre le périscolaire et le centre de loisir. L'EE rappelle que l'école n'est plus tenue de surveiller l'enfant à compter de 16h01. C'est l'obligation légale. Ce n'est pas appliqué au Clos pour les plus jeunes mais il faut que les parents soient conscients de l'assouplissement des obligations. Les enseignants veillent aux départs des CP, CE1 et CE2. Lorsque certains enfants attendent dans l'école, le directeur les envoie en garderie. S'ils refusent parce que les parents ne veulent pas payer le périscolaire, le directeur est obligé de les faire sortir de l'enceinte scolaire car ils ne sont plus sous la responsabilité des enseignants.

Le fonctionnement avec les tablettes pour le pointage le matin et le midi est bien reçu et semble pratique, cela permet des vérifications. Dans l'avenir, un animateur à l'accueil va pointer le départ, ça devrait se faire rapidement. Des parents ont constaté qu'avec les tablettes, il y avait des erreurs de pointage qui ont été repérées dans les factures. Si doute ou problème, tout est conservé, on peut corriger les erreurs.

Les locaux du périscolaire pour les ateliers du midi : 5 salles pour les élémentaires et un gymnase. C'est suffisant pour toutes les activités culturelles, manuelles et sportives. La mairie a demandé qu'à l'avenir les salles de classe soient utilisées le midi. L'EE trouve très compliqué de libérer les classes sur le temps du midi, cela implique de ranger la classe, les affaires des enfants. Cela ne pose en revanche pas de problème pour la salle informatique au deuxième service du midi.

Le périscolaire considère ne pas avoir besoin de ces classes. Le directeur communiquera cet avis à la mairie. Le problème se

posera peut être plus en hiver. Pour éviter tous problèmes entre la mairie et le périscolaire, les PE proposent de voter le fait qu'il n'y a pas besoin de salles supplémentaires.

Vote : 0 personne favorable pour signer une convention pour ouvrir les salles de classe le midi.

L'étude :

1 enseignant pour 16 élèves. Moins d'élèves le mardi et le vendredi. On parvient à pallier à tous les besoins par rapport aux inscrits, le nombre d'enseignants est dorénavant suffisant. Lundi et jeudi : jusqu'à 70 enfants, mardi et vendredi : environ 35/40 enfants. L'encadrement se compose seulement d'enseignants, en majorité de l'école. Les enfants doivent être inscrits (auprès de la mairie en début d'année).

Sécurité autour de l'école et ASVP :

L'ASVP est présente plus régulièrement que l'an passé. Le directeur va lui proposer de changer de sortie pour répartir ses services. On regrette qu'elle ne soit pas présente tous les jours. Les PE se demandent pourquoi il n'y a pas d'ASVP dédié à cette école. Il est suggéré à la Mairie de venir un matin à 8h20 pour prendre conscience du réel problème de sécurité. Clairement, les problèmes sont plus grands quand il n'y a pas d'ASVP.

Coordination éducative :

Rien n'est prévu ! La coordination entre l'école et le périscolaire est en revanche bien faite. Il a été demandé qu'une coordination se mette en place entre le personnel municipal, personnel de service, parents, directeurs, etc. La Municipalité a coupé court à tout contact encore l'école et le personnel municipal en modifiant les horaires de son personnel. Il faut que la Mairie entende qu'il est fondamental de discuter ensemble, avec tous les interlocuteurs, de ces problèmes-là. La FCPE rappelle à la Mairie toutes les réunions qu'elle a organisées l'an passé. Aujourd'hui, le conseil a dû consacrer plus d'une heure à parler du périscolaire. Le conseil d'école n'est pas le lieu le mieux adapté pour aborder les questionnements des parents sur le fonctionnement du périscolaire ou ceux des enseignants sur leurs relations avec le personnel de service. Le Clos d'en Haut est la dernière école à avoir eu une coordination éducative et c'était il y a 2 ans. Les membres du conseil d'école aimeraient avoir des réunions de coordination éducative pour aborder des sujets concernant leurs enfants et qui ne se limitent pas au temps scolaire.

Transports municipaux :

Il y a 1 bus municipal. Or, il y a beaucoup d'écoles sur la ville et les règles – réservation possible sur du court terme et non sur toute l'année scolaire ; période de réservation – ne sont pas suivies par les autres écoles ou le service transport. A l'heure actuelle, tous les bus sont réservés par les autres écoles pour toute l'année. Il est très ennuyeux que cette règle ne soit pas respectée. Cela pose un vrai problème d'organisation pour les enseignants du Clos.

Travaux effectués :

D'après la Mairie, les travaux demandés ont été faits. Les faux-plafonds des classes ont effectivement été réalisés. Il reste celui du bureau du directeur, où la peinture est d'origine, et les couloirs. Le directeur avait demandé que des tracés soient fait dans la cour (2 jeux d'échec, des marelles, des tracés pour que les classes puissent se ranger), cela n'a pas été pris en compte. On attend toujours qu'un des deux préaux soient fermés. La demande est récurrente depuis très longtemps : 22 ans !

Le ménage :

La mairie a fourni des seaux de sable par classe pour que les enseignants puissent nettoyer en cas de vomis ou accidents. L'école a récemment reçu des balayettes et des pelles pour nettoyer leur salle de classe. L'EE précise que cela n'a jamais été demandé ! En revanche, l'EE évoque un manque de personnel pour aider les enfants. On a besoin d'humains. Plus personne n'est disponible pour aider dans ces tâches-là. Le ménage est fait une fois par semaine. L'EE se refuse à balayer leurs classes ou le bureau. Les dames de service ne veulent plus nettoyer même après 16h car elles ont reçu comme consigne de ne pas ramasser si le sac de sable a été versé. Les enseignants précisent que ce n'est pas la faute du personnel, mais celle d'un manque de personnels disponibles tout au long de l'ouverture de l'école aux enfants.

Autre remarque : pour les enfants qui ont APC à 11h35, certains CP ont faim. Une des maitresses allait chercher pour chacun un morceau de pain pour qu'ils aient quelque chose dans le ventre. Désormais, cela lui est interdit par le personnel de cantine alors que des sacs complets partent à la poubelle ! (Cela concerne des élèves qui déjeunent normalement tous les midi !)

3. Parents d'élèves

L'EE est contente des fournitures scolaires. La FCPE signale qu'il n'y aura plus de commande de livres à l'avenir.

Une classe a reçu ses manuels scolaires seulement maintenant. Il y a un marché avec le grand cercle, à Eragny, il faut qu'ils puissent réorganiser et accélérer les livraisons.

La journée des droits de l'homme est prévue début janvier.

Une liste d'échange de coordonnées a posé problème. Il est rappelé que la liste d'échange ne sert qu'à rendre services aux parents et non pas diffuser une quelconque propagande.

Concernant les tracts racistes, xénophobes, dégradants, sur la religion, qui ont été trouvés par terre sur le chemin des écoliers, l'école a déposé une plainte au nom de l'Education nationale qui est remontée très vite au parquet de Versailles. La FCPE a également déposé une plainte. Il y a un problème important, il faut en parler. L'école a expliqué ces actions aux enfants qui avaient rapportés les papiers et qui s'interrogeaient sur les raisons et la possibilité de tels propos.

Dates des manifestations :

- Marché de Noël le samedi 5 décembre matin (ouvert à tous les parents).
- Le 8 janvier, dans le cadre du projet d'école, une première exposition d'arts plastiques dans les couloirs de l'école aura lieu. Une seconde se déroulera le vendredi 27 mai (changement de date chevauchement avec le long chemin).
- Prochain conseil d'école : vendredi 12 février.
- Carnaval : vendredi 15 avril.
- Dernier conseil d'école : 3 juin.
- 10 juin, demande de la salle Simone Signoret pour le spectacle.
- Kermesse : 24 juin.

Fin du conseil à 21h45.